

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 18-9 DU 21 JUIN 2018

relative à la cartographie des zones réglementaires relatives à la géothermie de minime importance : révision de la carte pour la région Centre-Val de Loire

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu les articles L213-8 et D213-21 du code de l'environnement,
- Vu les articles L112-3 et L177-1 du code minier,
- Vu le décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie,
- Vu l'arrêté du 25 juin 2015 relatif à la carte des zones en matière de géothermie de minime importance,
- Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 21 juin 2018,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le comité de bassin Seine-Normandie émet un avis favorable à la révision de la carte des zones relatives à la géothermie de minime importance fixée par l'arrêté du 25 juin 2015 susvisé, à l'échelle de la région Centre-Val de Loire.

La Secrétaire
du comité de bassin



Patricia BLANC

Le Président
du comité de bassin



François SAUVADET